

soit par suite de l'électrification des phares, soit parce que l'entretien de phares secondaires a été assuré grâce à des ententes locales.

Vient ensuite la catégorie 8 qui traite des services de téléphone, télégraphe et autres services de communications. Le crédit prévu au titre de ce poste s'élève, pour la présente année financière, à \$2,665,850 par rapport à \$2,321,771 pour l'exercice financier 1951-1952, soit une augmentation de \$344,079. Partie de cette augmentation est attribuable au relèvement de 18 p. 100 des taux de téléphone autorisés par la Commission des transports, relèvement qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre dernier. De plus, de 1950 à 1952, la Commission a approuvé d'autres relèvements des taux de téléphone, majorations qui varient de 17.8 p. 100 à 20.7 p. 100 selon les endroits.

Au crédit n° 500, postes de radiodiffusion exploités par la société Marconi, est prévu un montant supplémentaire de \$80,000 rendu nécessaire par suite des avantages qu'un comité de conciliation a consentis, en 1951, aux employés de la société. Le crédit 513, qui figure sous la rubrique "réseaux de communication téléphoniques et télégraphiques loués en vue de contrôler la circulation sur les voies aériennes", prévoit un montant supplémentaire de \$72,960 destiné à faire face aux exigences du ministère de la Défense nationale, en partie responsables de l'augmentation.

Il y a d'autres augmentations, comme celle de \$39,168 relative à un accroissement d'environ 30 p. 100 du transport aérien en 1951 et exigeant l'extension des moyens de communication pour assurer, comme il convient, la sécurité du transport aérien. Je veux aussi signaler deux autres postes du budget du ministère. Je prendrai quelques minutes à cette fin. A l'égard de la catégorie 16, "Construction ou acquisition de nouveau matériel", le montant requis est de \$9,906,394, comparativement à celui de \$6,786,060 voté l'an dernier; il y a donc là augmentation de \$3,120,334.

Le comité a le droit de recevoir une explication de ces accroissements. Ils sont dus à l'acquisition de matériel nouveau, allant des remorqueurs au brise-glace pour le compte du ministère des Transports; il faut y ajouter le nouveau transbordeur qui fera l'aller et retour entre Sydney-Nord et Port-aux-Basques, à Terre-Neuve.

Voici une énumération succincte: pour le service des canaux, nous avons besoin de deux remorqueurs. l'un pour les canaux Ontario-Saint-Laurent et l'autre pour le canal Welland, chaque remorqueur devant coûter environ \$200,000. A l'égard des services de la marine, le brise-glace en cours de construction à la *Davie Shipbuilding and Repair-*

[L'hon. M. Chevrier.]

*ing Company Limited*, coûtera 7 millions. Au 31 mars 1952, nous avons inscrit dans les crédits, à cette fin, une somme de \$2,900,000 et cette année nous y avons ajouté \$3,770,000 pour ce vaisseau. En outre, nous avons besoin d'un nouveau baliseur ravitailleur de phare qui sera attaché au port de Saint-Jean (N.-B.) et remplacera le bateau employé à l'heure actuelle: le *C.G.S. Franklin*. Les dimensions du nouveau navire seront de 210 pieds, sur 38 pieds et 17.6 pieds. La construction d'un nouveau bateau moderne, pouvant remplacer le *Franklin*, coûtera environ \$2,200,000. Enfin, à St-Jean (N.-B.), nous avons également besoin d'un vaisseau plus petit, dont St-Jean sera le port d'attache et dont le coût de \$300,000 est compris dans les prévisions budgétaires.

Le ministère des Transports est maintenant chargé de l'entretien du matériel de gabarage cédé par l'aviation américaine, à Coral Harbour et Frobisher Bay au C.A.R.C. Il nous faudra encore faire des réparations importantes au *Lady Laurier* de la marine marchande de l'État, et nous nous attendons à ce qu'en raison de l'état actuel du bateau le radoub nécessaire se montera à quelque \$150,000.

On notera, cette année, que les crédits destinés au ministère des Transports ne comportent aucun montant spécialement alloué à la construction d'un navire destiné à faire le navette entre Yarmouth et Bar Harbou (Maine). J'avais espéré qu'il serait possible de commencer cette année la construction de ce bateau, mais après avoir soigneusement étudié la question, on a décidé qu'étant donné la pénurie d'acier qui subsiste encore, les travaux seraient remis pour l'instant. Toutefois, je puis assurer au comité que dès que les quantités d'acier disponibles augmenteront suffisamment le Gouvernement se propose de construire le navire. Étant donné que tous les plans et toutes les descriptions sont déjà élaborés, le ministère sera à même de commencer les travaux à bref délai. Cette année, mon collègue le ministre des Travaux Publics achètera à Yarmouth les terrains nécessaires à la construction des installations requises au terminus du transbordeur. Je crois que certains levés ont déjà eu lieu et qu'on avancera l'entreprise au cours de l'année financière en cours.

Le dernier article du programme de construction de navires comporte la somme de \$4,015,000 pour la construction d'un transbordeur d'automobiles qui assurera le service entre Sydney-Nord et Port-aux-Basques. Le coût estimatif de ce traversier est de 6 millions. Il sera construit par la *Canadian*